

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2007

CONCURRENCE AU SERVICE DES CONSOMMATEURS - (n° 351)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 317

présenté par
M. Chassaigne

à l'amendement n° 75 de Mme Guigou

AVANT TITRE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 de cet amendement par les mots :

« ou être proposés par le même vendeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.